

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 17 décembre 2024

République Française  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Compiègne

### Nombre de conseillers

En exercice : 40  
Présents : 34  
Votants : 39

### Date de convocation

11 décembre 2024

### Secrétaire de séance

Myriane ROUSSET

### Délibération

2024-12-3479

### Renseignements

1 rue de la Plaine  
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi  
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43  
[contact@cc-pe.fr](mailto:contact@cc-pe.fr)  
[www.ccolaine-estrees.com](http://www.ccolaine-estrees.com)



L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 11 décembre 2024, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

**Étaient présents :** Joël THIBAUT et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Laurent LEGRAND (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Laure BRASSEUR, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Donatien PINON (commune de Chevrières), Brigitte PARROT (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSEMBOURG (commune d'Epineuse), Myriane ROUSSET, Véronique CAVROIS, Dorothee REGNIEZ et Christophe DESAILLY (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie SOEN (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN et Michel FLOURY (commune de Grandfresnoy), Dominique YDEMA (commune de Hémévillers), Jean-Claude PORTENART et Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Isabelle FAFET (commune de Le Fayel), Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL et Frédéric MULLER (commune de Longueil-Sainte-Marie), Annick DECAMP et Jean-Louis COVET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER, Tanneguy DESPLANQUES et Marilyne GOSSART (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE et Agnès CHARLET (commune de Rivecourt).

**Étaient absents, ayant donné pouvoir :** Francis MONFAUCON, Bertrand CUSSINET et Laurence HOUYVET (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Catherine DONZELLE (commune de Grandfresnoy).

**Était absent :** Patrick GREVIN (commune de Montmartin).

### Pouvoirs :

Francis MONFAUCON	à	Myriane ROUSSET
Bertrand CUSSINET	à	Christophe DESAILLY
Laurence HOUYVET	à	Véronique CAVROIS
Anne-Sophie VECTEN	à	Jean-Marie SOEN
Catherine DONZELLE	à	Ivan WASYLYZYN

## DÉLIBÉRATION N°2024-12-3479

### DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD DU PLUI-H

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L101-1 à L101-3, L131-4, L151-1, L151-5 et l'article L153-12 ;

**Vu** le Code de la Construction et notamment les articles L302-1 et R302-1-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2018 actant la prise de compétence de la CCPE en matière d'élaboration des documents d'urbanisme ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2019 prescrivant l'élaboration du PLUi-H et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec la population ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 7 février 2023 prescrivant la révision du SCOT de la CCPE ;

**Vu** les débats sur les orientations du PADD du PLUi-H qui se sont tenus dans les conseils municipaux des communes membres entre le 06/11/2024 et le 12/12/2024 ;

**Considérant** les orientations générales du PADD du PLUi-H présentées en annexe de la présente délibération ;

**Considérant** que les orientations générales du PADD du PLUiH sont compatibles avec les orientations du PAS du SCOT en cours de rédaction ;

**Considérant** les remarques formulées dans le cadre des débats qui se sont tenus au sein des conseils municipaux des 19 communes membres et émises par les Personnes Publiques Associées (PPA) lors de la réunion dédiée à l'étude du projet de PADD qui s'est tenue en novembre 2024 et qui sont détaillées dans le tableau ci-joint en annexe.

**Considérant** que la parole est donnée aux membres du Conseil Communautaire, qu'un débat sur les orientations a eu lieu et que les principaux échanges ont fait l'objet d'un compte rendu de séance annexé à la présente délibération.

**Entendu** l'exposé de Madame la Vice-Présidente ;

Le Conseil Communautaire, après délibération :

**PREND ACTE** du débat qui s'est tenu ce jour, sur les orientations du PADD du projet de PLUi-H de la Plaine d'Estrees ;

**MODIFIE** le projet de PADD préalablement transmis pour tenir compte des débats qui ont eu lieu au sein des 19 conseils municipaux, des avis des PPA ainsi que du débat ayant eu lieu lors du présent Conseil Communautaire ;

**PRECISE** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

**ACTE** que la présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et dans les mairies des 19 communes membres pendant un mois ;

**CHARGE** Madame la Présidente d'adresser cette délibération à la Préfecture du Département de l'Oise.

*La Présidente certifie, en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture le 7 janvier 2025 et de sa publication le 7 janvier 2025*

*La Présidente de la Communauté de communes*



Sophie Mercier



Pour extrait conforme,  
À Estrées-Saint-Denis,  
Le 7 janvier 2025

La Présidente

  
Sophie Mercier

Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le 07/01/2025



ID : 060-24600897-20241217-2024\_12\_3479-DE